

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

N° 60/2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 16/09/2013	L'an deux mil treize le vingt six septembre à dix neuf heures,
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 26/09/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25</i>	<b>Présents :</b> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila (arrivée 19h10), RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, MORASCETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (départ 20h30), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès (départ 19h45), GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Suppression et création d'emploi (adjoint administratif)</i>	<b>Excusés :</b> PETIT Betty, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,  <b>Absente :</b> GRILLOT Fabienne.  Madame Élisabeth MORASCETTI est nommée secrétaire de séance.

Compte tenu de l'obtention d'un examen professionnel d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Suppression des poste	Création de poste	A compter du	Service	Catégorie
1 Adjoint Administratif 2° classe à temps complet	1 Adjoint Administratif 1° classe à temps complet	15/12/2013	Administratif	C

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 26/09/2013

Publiée le 26/09/2013...

**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire



**SOUS-PREFECTURE**

16 OCT. 2013

**MONTBELIARD**